

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un le huit juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la commune de VERJON, régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle des délibérations.

Présidence : Monsieur Philippe JAMME, Maire

Présents : Philippe JAMME, Odile MULLER, Etienne MOREL, Richard GERBALDI, Muriel BURDEYRON, Jean BURDIN DE ST MARTIN, Izabela CAZENAVE, Annie CIRELLA

Absent Excusé : Mr Géraud BERTHIER de GRANDRY, pouvoir donné à Mme Odile MULLER

Secrétaire de séance : Mme BURDEYRON Muriel

Le compte-rendu de la réunion du 27 mai 2021 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

Achat d'un tracteur

Suite aux nombreuses réparations effectuées sur le tracteur au cours des 3 dernières années, il a été décidé l'achat d'un nouveau tracteur financé en partie par l'obtention d'un prêt et en partie par les fonds propres.

Pour faire suite à l'appel d'offre prenant fin le 30 juin concernant l'achat d'un tracteur équipé d'un chargeur, Monsieur le Maire et les adjoints se sont réunis le 30 juin pour l'ouverture des plis.

Deux entreprises ont répondu à cet appel d'offre :

- La société RAKORD de Varennes le Grand pour un montant de 56 500 € HT
- La société MAZURKIEWICZ de St Amour/Neuville les Dames pour un montant de 71 500 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire concernant le rapport de la commission technique ayant étudié les propositions l'explication du tableau comparatif des offres et échangé sur les modalités du financement et en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité d'attribuer le marché à la société RAKORD de Varennes le Grand pour un montant de 56 500 € HT avec une reprise de l'ancien matériel pour un montant de 14 000€

DONNE pouvoir au Maire pour valider le marché.

DECIDE à l'unanimité que le financement du tracteur se fera avec un emprunt de 40 000€ et le reste sur les fonds propres. Un prêt relais de 2 ans pourra être envisagé pour un montant de 8 500 € HT pour le paiement de la TVA selon les taux de prêt en vigueur.

AUTORISE le Maire à consulter les banques pour la contraction d'un prêt et retenir la meilleure proposition ainsi que d'effectuer toutes les démarches administratives s'y référant.

Ouverture et virement de crédit pour l'achat d'un tracteur pour la commune.

Monsieur le maire informe que suite à la décision d'acquérir un nouveau tracteur pour la commune, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits par décision modificative et l'ouverture de crédit en section d'investissement du budget communal ; à savoir :

- Ouverture de crédit au chapitre 21571 « Matériel roulant » pour la somme de 67 800 €
- Diminution de crédit au chapitre 21316 « Equipements de cimetière » pour la somme de 10 000 €
- Diminution de crédit au chapitre 2184 « Mobilier » pour la somme de 3 800 €,
- Ouverture de crédit au chapitre 1641 « Emprunt en euros » pour la somme de 40 000 €
- Ouverture de crédit au chapitre 024 « Produit de cession d'immobilisations » de 14 000 €

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

ACCEPTE à l'unanimité les décisions modificatives et ouverture de crédit comme désignées ci-dessus.

DONNE tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches administratives, signer tous les documents afférents à ce dossier et effectuer les écritures comptables correspondantes.

Convention avec le CAUE de l'AIN

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) apporte des conseils et de l'accompagnement aux collectivités.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) est adhérente au CAUE depuis 2018. Cette adhésion donne droit à 2 jours d'intervention avec un coût pour la commune de 630 €. La municipalité a donc décidé de signer une convention avec le CAUE.

DECIDE à l'unanimité de donner pouvoir à Mr le Maire pour la signature de la convention.

Travaux sur le bâtiment de l'église et annexes

Suite aux différentes réunions avec le CAUE, Odile Muller présente les différents travaux d'aménagement et de restauration de cœur de village, le rapport de visite technique de l'église émanant de la Société Bodet Campanaire. Les devis concernant une partie de la restauration de l'église (reprise de la toiture annexe de l'église, étanchéité des contreforts, reprise du plancher du beffroi, reprise de la croix de St Roch) pour un montant de global de 18 438.13 € HT ont été envoyés pour étude à l'agence ingénierie de l'Ain (ADIA), un retour devrait être fait courant septembre. Les demandes d'aide financière auprès des organismes financeurs seront déposées auprès de la DRAC, la Région AURA, l'ADSIL, le département de l'Ain ...) pour 75 % soit un montant de 13 828,60 € en complément d'un autofinancement à hauteur de 25% soit un montant de 4 609,53 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire a effectué les demandes auprès des différents organismes.

APPROUVE à l'unanimité les modalités et plan de financement prévisionnel

AUTORISE Mr le Maire à signer tout document relatif à l'opération.

Règlement intérieur de la salle polyvalente

Suite à la rénovation de la salle polyvalente, le règlement intérieur a été revu par la commission Bâtiment.

Les nouveaux tarifs ont été approuvés lors du conseil municipal du 27 mai 2021.

Après lecture et correction, le nouveau règlement intérieur est validé à l'unanimité.

Mise en vente du camion de pompier

Suite à l'annonce diffusée, un rendez-vous est convenu très prochainement avec R. Gerbaldi avec une personne représentant a priori une association dans le but de la vente du camion de pompier pour un prix de 800 €.

Fédération nationale des Communes forestières

La Fédération nationale des Communes forestières nous informe que le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts ainsi que la prévision de suppression d'environ 500 emplois à l'ONF. Etienne MOREL explique le contenu du courrier de la Fédération nationale des Communes forestières sur lequel la Fédération demande le vote d'une motion demandant le retrait de ces mesures.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande pour l'instant.

Assainissement communal et Voirie

Mr le Maire rappelle que le transfert des compétences de l'assainissement collectif a été laissé à la CA3B.

Pour faire suite à la dernière conférence des maires, Mr le Maire informe que le budget de l'assainissement collectif et eaux pluviales est désormais déficitaire de 8,5 M d'€ et que pour réduire ce déficit une augmentation de 2,5 % par an soit l'équivalent de 37 cts par m3 devrait être supporté par chaque foyer. A ce jour, aucun vote n'a été effectué.

La commune de Verjon devrait à terme récupérer la compétence Voirie, laquelle avait été transférée à la CA3B. A ce titre, la CA3B reversera les droits de tirage à la commune soit l'équivalent de 18 800 €.

Informations diverses

Suite au mail de la conférence territoriale demandant des communes volontaires pour mettre à disposition des bornes de récupération de masques chirurgicaux usagés, Mr le Maire s'est positionné pour la commune de Verjon.

Odile Muller informe qu'une prestation de vérification de l'état des ponts financés à 100% par l'Etat a été reçu plusieurs ponts seraient concernés sur la commune.

Annie Cirella a participé à la conférence Mobilité organisé par la CA3B pour l'installation de prise pour le rechargement des véhicules électriques et faire un premier maillage du territoire.

Fait pour être affiché le 8 juillet 2021 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Philippe JAMME



Philippe JAMME